

LES TROPHÉES DE L'INNOVATION

CONTEXTE

Les Trophées de l'Innovation E.Leclerc sont organisés par le Mouvement E. Leclerc et s'adressent à tous ceux qui innovent et font bouger les choses dans le secteur du commerce. Ce concours vise à favoriser le développement de services, d'initiatives, d'outils qui répondent aux évolutions de la société et aux attentes des consommateurs. Cette première édition du concours récompense 3 catégories de projets :

- nouveaux usages
- nouvelles relations
- nouveaux engagements

PROJETS ATTENDUS

Les Trophées de l'Innovation E.Leclerc ont pour objectif de récompenser les innovations qui vont répondre, demain, aux nouvelles attentes, préoccupations et exigences des consommateurs.

Les idées candidates peuvent être à l'état de projet ou déjà mises en place.

Ce concours récompensera des idées et projets innovants dans 3 catégories :

- **le Trophée de l'Innovation «Nouveaux usages»** : un outil ou un service qui crée un usage nouveau, en magasin ou sur le web, utile aux consommateurs
- Applications pour faciliter le quotidien des clients / améliorations de l'expérience client...
- **le Trophée de l'Innovation «Nouvelles relations»** : une création de nouveaux modes d'échanges entre commerçants et clients ou entre clients et fournisseurs, clients et producteurs

- Création de valeur ajoutée / processus d'amélioration ou de simplification des échanges / conception de produits innovants / solutions innovantes de communication...

- **le Trophée de l'Innovation «Nouveaux engagements»** : une initiative porteuse de sens qui répond aux nouvelles préoccupations sociétales des consommateurs : qualité, consommation durable, solidarité, provenance...
- Mise en place d'initiatives contre le gaspillage alimentaire /de solidarité/ valorisant la transparence des provenances...

PROCESSUS ET CRITÈRES DE SÉLECTION

Les projets soutenus dans le cadre de ces Trophées peuvent être portés par des personnes, des TPE & PME, des start-ups, des écoles, des collectifs ou des associations.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET

Le projet déposé doit être conforme aux critères d'éligibilité suivants :

- projet avec dossier complet (téléchargeable sur le site du Mouvement <https://www.mouvement.leclerc/>) et envoyé à l'adresse innovation-e.leclerc@agencebabel.com avant la date de clôture : 12 mai 2018 minuit ;
- domaine couvrant l'une des thématiques mentionnées précédemment ;

PROCESSUS DE SÉLECTION

Le processus de sélection se déroulera en plusieurs étapes.

1. Une pré-sélection régionale

Dans chacune des 6 grandes régions (Nord, Ile-de-France, Grand Ouest, Est, Sud-Ouest, Sud-Est)¹, 6 candidatures seront retenues pour accéder au niveau national (2 pour chaque catégorie des Trophées de l'Innovation, sous réserve de la réception d'un nombre suffisant de candidatures dans chaque catégorie). Un jury régional composé d'adhérents² non participants et/ou de salariés E.Leclerc sera chargé d'examiner l'ensemble des candidatures reçues.

2. La sélection nationale

Les 36 candidatures pré-sélectionnées seront ensuite soumises à une commission nationale E.Leclerc qui sera chargée de choisir les 12 finalistes, qui viendront présenter leur projet lors de la finale (4 finalistes pour chaque catégorie des Trophées de l'Innovation, sous réserve d'un nombre suffisant de candidatures).

Ces 36 projets bénéficieront d'une visibilité nationale grâce à leur mise en ligne sur le site du mouvement E.Leclerc.

3. La finale

Les 12 finalistes viendront défendre leur projet à Ivry-sur-Seine devant un jury composé d'experts de l'innovation et présidé par Michel-Edouard Leclerc. La finale se tiendra fin septembre 2018. Un trophée sera remis dans chaque catégorie.

Les porteurs des dossiers sélectionnés pour la finale disposeront de huit minutes pour présenter leur projet devant le jury fin septembre :

- présentation de l'entreprise et du projet (5') ;
- questions du jury et réponses du porteur (3').

CRITÈRES DE SÉLECTION

- Degré disruptif (originalité, différenciation, fort contenu innovant)
- Capacité à impacter positivement le secteur du commerce (évolution du chiffre d'affaires, réduction des coûts ou image pour les différents acteurs du secteur)
- Solidité du projet (équipe, modèle économique, solution technologique)

PRIX DÉCERNÉS

Cette première édition récompensera 3 lauréats : ils recevront chacun une bourse de 30 000 euros pour développer ou tester leur projet. Ils bénéficieront également d'une campagne média dans la presse nationale, ainsi que d'une forte visibilité parmi les adhérents E. Leclerc.

SOUSSION DES PROJETS

Les dossiers de candidature sont à télécharger, sur le site du Mouvement E.Leclerc :

<https://www.mouvement.leclerc/>

Ils devront être adressés par mail à l'adresse innovation-e.leclerc@agencebabel.com avant le 12 mai 2018 minuit.

POUR ALLER PLUS LOIN

Le règlement des Trophées est consultable sur le site du Mouvement

<https://www.mouvement.leclerc/>

Pour toute question en amont de la soumission : innovation-e.leclerc@agencebabel.com

(1) La zone Nord comprend les départements suivants : 14, 27, 50, 59, 61, 62, 76, 80

La zone Ile-de-France comprend les départements suivants : 60, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95

La zone Grand-Ouest comprend les départements suivants : 22, 23, 28, 29, 35, 36, 37, 41, 44, 45, 49, 53, 56, 72, 79, 85, 87

La zone Est comprend les départements suivants : 02, 08, 10, 21, 25, 51, 52, 54, 55, 57, 67, 68, 70, 88, 89, 90

La zone Sud-Ouest comprend les départements suivants : 09, 11, 12, 15, 16, 17, 19, 24, 31, 32, 33, 40, 46, 47, 64, 65, 66, 81, 82

La zone Sud Est comprend les départements suivants : 01, 2A, 2B, 03, 04, 05, 06, 07, 13, 18, 26, 30, 34, 38, 39, 42, 43, 48, 58, 63, 69, 71, 73, 74, 83, 84

(2) Un adhérent E. Leclerc est un propriétaire de magasin.